



Avis de la Municipalité

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

En vertu des dispositions des articles 109 et suivants de la Loi cantonale du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques, nous informons les citoyens et les citoyennes que, dans sa séance du 18 avril 2018, le Conseil communal, sous la présidence de Monsieur Laurent Clerc, a décidé :

- d'accepter le préavis municipal n°03/18 tel qu'amendé et d'admettre l'affiliation des membres de la Municipalité à une institution de prévoyance (caisse de pension) dès le 1^{er} janvier 2018;
- d'accepter le préavis municipal n°04/18 tel qu'amendé et d'accorder un crédit de CHF 265'000.-pour la désaffectation partielle et le réaménagement du cimetière communal.

Le Secrétaire e.r. :

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form the letters 'N' and 'R'. The signature is positioned above the printed name 'N. Ray'.

N. Ray

Saint-Sulpice, le 19 avril 2018